



SCIENCES & NATURE  
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

# CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

Niveau 4 - Apprentissage et formation continue - 1 an  
CFA d'Hennebont

## LE MÉTIER

Il est chargé de réaliser des constructions paysagères nécessaires à l'aménagement de jardins privés ou d'espaces publics (pavage, dallage, murets, escaliers, constructions en bois, rocailles, bassins et fontaines) ainsi que les systèmes d'assainissement, d'arrosage intégré, d'éclairages liés à ces constructions.

Contexte professionnel : travail en extérieur, port de charge, conduite d'engins.

## ALTERNANCE ET ÉVALUATION

- Durée de la formation en présentiel (35 heures par semaine) :
  - 525 heures/an soit 15 semaines/an
- Alternance : environ 1 semaine au CFA pour 3 semaines en entreprise
- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences
- Formation de septembre à juin
- Possibilité de valider un ou des blocs de compétences
- Certification du diplôme : diplôme en unités capitalisables et évaluation au cours de la formation.
- Formation certifiante inscrite au RNCP

## CONTENU DE LA FORMATION

### Modules de formation technique professionnelle

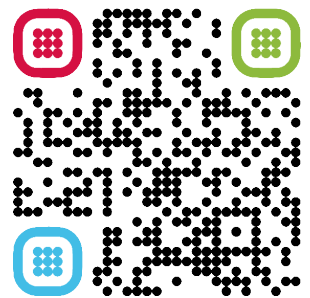
- Assurer la préparation technique d'un chantier de constructions paysagères
  - opérationnalisation de projet de constructions paysagères
  - réalisation de travaux préalables aux constructions paysagères
- Réaliser des constructions paysagères avec liants
  - réalisation de revêtements de sols avec liants
  - réalisation d'ouvrages en élévation avec liants
- Réaliser des constructions paysagères non maçonnées
  - réalisation d'ouvrages en bois
  - réalisation d'ouvrages en pierres sèches ou dans des matériaux manufacturés sans liant

Toute la formation se déroule sur de nombreux chantiers extérieurs variés et de grandes ampleurs répondant au référentiel de formation.



*'objectif de la formation est d'acquérir simultanément des connaissances théoriques et un savoir-faire professionnel qui correspondent au métier d'ouvriers hautement qualifiés qui participent à la réalisation de constructions paysagères.*

## SUIVEZ-NOUS !





# CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

Niveau 4 - Apprentissage et formation continue - 1 an

CFA d'Hennebont

## PUBLICS CIBLES

Reconversion professionnelle et spécialisation professionnelle pour les diplômés de formation en aménagements paysagers de niveau 4, accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

## CONDITION D'ADMISSION

### Prérequis

- Etre âgé de moins de 30 ans à la date de début de la formation (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation).
- A partir de 26 ans en étant demandeur d'emploi (Contrat de Professionnalisation).
- Etre titulaire du Bac Professionnel Aménagements Paysagers ou d'un diplôme équivalent (BP AP, BTA 4 JEV, CCTAR JEV) ou Supérieur (BTS) ou justifier d'un an d'activité professionnelle dans le secteur Aménagements Paysagers ou trois ans dans un autre autre domaine ou être titulaire d'un Bac Technologique.

### Modalités d'inscription

- S'inscrire sur la plateforme ParcourSup ou transmettre une demande d'inscription au CFA d'Hennebont accompagnée d'une lettre de motivation manuscrite et d'un C.V. décrivant le parcours de formation et l'expérience professionnelle.
- Un positionnement lors d'un entretien motivation et examen du parcours antérieur de formation
- Aucun frais d'inscription n'est demandé

Les candidats à la formation, seront acceptés dans la limite des places disponibles après validation de leur projet professionnel (passage de tests de positionnement lors de journées de recrutement) entretien avec le maître d'apprentissage et acceptation des demandes de dérogations éventuelles par la DRAAF (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne).

## ÉQUIPEMENTS

- Salle informatique
- Centre de ressources
- Atelier d'agroéquipement
- Arboretum
- Parc paysager
- Serres pédagogiques
- Hall TP

Service à contacter : Secrétariat CFA

Tel: 02 97 36 23 40

Email : cfa.hennebont@educagri.fr



## LES + DE LA FORMATION

- Sorties pédagogiques (expositions, visites, etc.)
- Actions socioculturelles
- Accompagnement et tutorat
- Chantiers écoles
- Possibilité de bourses d'aides à la mobilité Internationale
- Repas possible sur le site



SCIENCES & NATURE  
DU MORBIHAN

PONTIVY | ST-JEAN-BRÉVELAY | HENNEBONT

# CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

Niveau 4 - Apprentissage et formation continue - 1 an  
CFA d'Hennebont

## ACCOMPAGNEMENT

Entretien semestriel avec l'équipe pédagogique :

- aménagement de parcours individualisé
- appui à la signature du contrat d'apprentissage
- suivi par un référent insertion
- suivi par un référent formateur
- suivi par un référent handicap

## APRÈS LE DIPLÔME

### Poursuite d'études :

Insertion professionnelle, CS arboriste élagueur, BTSA aménagements paysagers, BTSA gestion forestière, BTSA métiers du végétal : alimentation, ornement et environnement,...

### Métiers visés :

Ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe en paysage.

## FINANCEMENT

- En apprentissage
- En contrat de professionnalisation (à partir de 30 ans)
- La formation peut également faire l'objet d'autres dispositifs de financement (CPF, PTP, etc.) - Tarif sur devis

**Le centre de formation vous accompagne pour une solution personnalisée.**



## AIDES PARTICULIÈRES POUR LES APPRENTIS

- Aide au permis de conduire
- Carte étudiante des métiers
- Allocation Personnalisée au Logement
- Loca-Pass (Dépôt de garantie pour le logement)
- Informations sur les différentes aides à la rentrée au CFA





# CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

Niveau 4 - Apprentissage et formation continue - 1 an  
CFA d'Hennebont

## RÉMUNÉRATION POUR LES APPRENTIS

Salaires des apprentis** (SMIC horaire brut au 01/01/2024 : 11,65€)				
En 1 <sup>ère</sup> année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire Brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
En 2 <sup>ème</sup> année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire Brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
En 3 <sup>ème</sup> année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
Salaire Brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

\*\* Salaire de base pouvant être ajusté en fonction de la convention collective et du parcours antérieur de l'apprenti·e.

Exemples de salaires mensuels bruts au 01/01/2024

- Alex, 17 ans en CAPa JP 1<sup>ère</sup> année : (27%) = 477,07 €
- Léa, 18 ans en BAC PRO AP 1<sup>ère</sup> année : (43%) = 759,78€

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>



<https://www.alternance-professionnelle.fr/salaire-contrat-apprentissage/>



## INDICATEURS ET INSERTION

- Taux de réussite aux examens : 100 % en 2023
- Taux de satisfaction : 100 % en 2023
- Taux d'abandon : 6,67 % en 2023
- Taux de rupture : 6,67 % en 2023
- Taux de poursuite d'étude : 0 % en 2023
- Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la formation consultable sur : [www.inserjeunes.education.gouv.fr](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr)

### SITE DE PONTIVY

Rue de Bretagne  
56300 Pontivy

Contacts  
02.9725.93.10  
[www.campus-snm.fr](http://www.campus-snm.fr)

### SITE DE ST JEAN-BREVELAY

Le Suillo - BP4  
56660 St-Jean-Brevelay

Contacts  
02.9760.31.93  
[www.campus-snm.fr](http://www.campus-snm.fr)

### SITE D'HENNEBONT

76 rue du Talhouët  
56700 Hennebont

Contacts  
02.9736.23.40  
[www.campus-snm.fr](http://www.campus-snm.fr)

